L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

Août 2016

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec empressement que j'invite toute la population à venir donner du sang lors de la collecte de sang qui aura lieu le vendredi 19 août prochain, de 13 h à 16 h et de 17 h à 19 h 30, à bord de l'unité mobile de Hema Quebec, au stationnement du bureau municipal situé au 281, montée Saint-Vincent. Cette unité est spécialement conçue pour faciliter le don de sang. Un rendez-vous est toutefois nécessaire et on l'obtient en communiquant avec Hema Québec au 1-800-343-7264. L'objectif fixé est de 50 dons de sang ! Comme vous le savez, cette collecte, je l'ai très à cœur ! Elle est organisée par la Municipalité et notre Service sécurité incendie en collaboration avec le Cercle de Fermières et les enfants du Camp de jour. Les jeunes ont d'ailleurs conçu le slogan de cette année : ***« Une goutte c'est es-SANG-tiel. SANG-tez vous concernés, donnez-en généreusement »*** ! J'espère donc que vous serez très nombreux à participer généreusement et … *portez des manches courtes !*

Sur un tout autre plan, j'aimerais attirer votre attention sur la venue des évaluateurs des **FLEURONS DU QUÉBEC, le 25 août prochain**. La classification horticole des *fleurons* (de 1 à 5 *fleurons*) constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdir leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles. La classification tient compte des aménagements visibles par le public et issus du domaine résidentiel, municipal, commercial, industriel et institutionnel, c'est pourquoi chaque résident et commerçant a son rôle à jouer ! Ensemble, **participons avec fierté à l'embellissement de Saint-Placide !**

Je vous invite également à participer ce week-end aux évènements organisés par nos organismes locaux. Tout d'abord ce samedi, la fête de la famille puis le lendemain, suivra le dernier des Beaux Dimanches qui présentera Bryan Tyler and the Blueestorm, au Parc Adélaïde-Paquette. Deux belles journées en plein air les 20 et 21 août ! Consultez les pages 3 et 4 pour plus de détails.

Finalement, le conseil municipal se joint à moi pour féliciter trois athlètes de chez nous pour leur participation aux Jeux du Québec. Leurs efforts maintenus, leur persévérance et leur implication exceptionnelle dans leur sport méritent d'être soulignés. Ainsi, Tristan Robitaille (voile), Tristan Renaud (athlétisme) et Alexandrine Noël (soccer), veuillez recevoir nos sincères félicitations ! Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts ! Votre communauté est derrière vous !

Denis Lavigne, Maire

Le 15 août dernier, lors d'une séance ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- de faire un don à l'organisme Parrainage civique Basses-Laurentides pour la réalisation de sa mission qui a pour but de favoriser l'intégration et la participation sociale de personnes vivant avec une incapacité intellectuelle ou des jeunes vivant avec des difficultés d'adaptation sociale;
- de faire un don pour le Rallye de la Maison des jeunes d'Oka;
- de verser une aide financière aux trois jeunes citoyens de Saint-Placide ayant participé aux Jeux du Québec 2016 afin de couvrir une partie de leurs frais d'inscription;
- de renouveler l'entente de services avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les trois prochaines années;
- d'autoriser les cyclistes participant à l'événement *O Tour de Félix* à emprunter les routes de la Municipalité le 21 août prochain;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

OUVERTURE DE POSTE AU CCU

La municipalité est à la recherche de gens intéressés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) pour une période de deux (2) ans. Le devoir du C.C.U. est d'étudier des dossiers qui lui sont transmis par le conseil municipal et de formuler une recommandation à cet effet. Les rencontres du Comité sont mensuelles. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'aménagement ou de l'urbanisme pour siéger au C.C.U. il suffit de démontrer de l'intérêt pour l'aménagement du territoire, aimer Saint-Placide et y résider. Si vous avez répondu « oui » à ces trois (3) questions, le C.C.U. est pour vous ! Pour de plus amples informations ou pour soumettre votre candidature, communiquez avec M. Jérome Morin, inspecteur municipal et en bâtiment et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme au (450) 258-2305 poste 229.

DES RÉSIDUS SUR LA CHAUSSÉE ! DANGER !

L'automne est une période intense d'activité pour les agriculteurs qui effectuent de nombreux déplacements entre leurs champs et leurs bâtiments. Lors de ces déplacements, les agriculteurs sont amenés à circuler sur les chemins publics. Nous rappelons aux utilisateurs de machinerie agricole l'importance d'éviter de répandre de la boue ou du fumier sur la chaussée. Ces résidus rendent la chaussée glissante et peuvent ainsi nuire à la sécurité des usagers de la route.

Plusieurs agriculteurs ont développé des solutions afin de s'assurer que leur passage sur les routes publiques ne nuise pas à la sécurité des usagers :

- ◊ graveler l'accès à la route avec du sable ou du concassé;
- ◊ nettoyer les pneus des véhicules à l'aide d'une pelle ***avant*** d'emprunter la route;
- ◊ assurer l'étanchéité des véhicules agricoles pour éviter que ne s'échappe du fumier;
- ◊ éviter les champs après la pluie;
- ◊ nettoyer la chaussée après le passage de la machinerie agricole.

En adoptant l'un de ces moyens, les agriculteurs contribuent à assurer une route propre et sécuritaire pour tous.

Source: Le bulletin des agriculteurs

LICENSES POUR CHIEN—La Municipalité de Saint-Placide possède un règlement relatif aux animaux qui édicte les normes à respecter par tous les propriétaires d'animaux et plus particulièrement, de chiens. Il est du devoir de tout gardien de chien d'empêcher que son chien s'échappe de sa propriété soit en l'attachant ou en le plaçant dans un enclos. Tout chien doit être tenu en laisse en tout temps dans les rues ou sur la place publique. Le gardien d'un chien est toujours responsable des dommages ou inconvénients causés par son animal. Au cours des prochaines semaines, des préposés de l'entreprise **Patrouille canine Alexandre Roy enr.** procéderont au recensement des chiens pour enregistrer chaque animal. L'achat d'une licence annuelle est obligatoire et coûte 28 $. Elle est valide pour l'année en cours.

BIBLIOTHÈQUE, SPORTS ET LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h

***

L'HEURE DU CONTE EST DE RETOUR

Samedi, 17 septembre 2016

10 h à 11 h

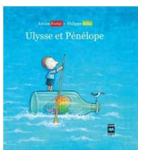

À la Bibliothèque municipale
Réservation obligatoire au 450-258-1780

RAPPEL

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIR SE TERMINENT LE LUNDI 29 AOÛT 2016 ! FAITES-VITE ! DES FRAIS DE RETARD S'APPLIQUERONT APRÈS CETTE DATE !

NOUVEAUTÉS 2016

HIP HOP
5 à 12 ans

Samedi 10 h à 11 h
École de l'Amitié

ÉVEIL ARTISTIQUE
5 à 12 ans

Samedi 10 h à 11 h
Salle Jean-Paul-Carrières

CARDIO-MUSCULATION
En plein air
Adultes

Jeudi
18 h 15 à 19 h
Parc Adélaïde-Paquette

ERRATUM

Prenez note qu'une erreur s'est glissée dans l'édition spéciale loisir de l'Informateur publiée récemment. **Ainsi la durée de l'activité *CARDIO-MUSCULATION* est de 8 semaines et les coûts d'inscription sont les suivants :**

Résident : 75,00 $ Tarif Oka : 95,00 $ Non-résident : 110 $

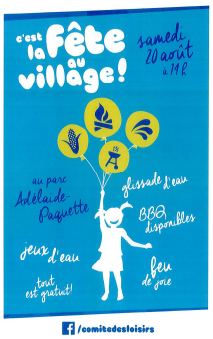

Comité des loisirs de Saint-Placide

LA FÊTE AU VILLAGE

20 AOÛT 2016

À noter à votre agenda !

Le 20 août prochain, ce sera la Fête au village !
Les activités débuteront dès 14 h et se termineront par un souper communautaire sous le chapiteau, devant le lac ! (BBQ disponible sur place)

Société Arts et Culture de Saint-Placide

LES BEAUX DIMANCHES
De la Société Arts et culture de Saint-Placide

LE DERNIER DES BEAUX-DIMANCHES, LE 21 AOÛT

Commencera à midi avec bar et B.B.Q de saucisses de gibier et à 14 h, se produira le groupe *BRIAN TYLER & THE BLUESTORM QUINTET*.

Originaire de Lachute, Brian Tyler s'est fait particulièrement connaître durant la première saison de La Voix, puis il a gagné 5 trophées Lys Blues, a participé à des prestations de haut profil, comme En direct de l'univers, Belle & Bum, le centre Bell... Brian Tyler est devenu la force majeure dans le domaine du blues au Québec. Armé d'un charisme et d'une puissance vocale, Il provoque des ovations à chaque spectacle! Le BLUESTORM est composé, en plus de Brian Tyler, de Benoit Miron, originaire de Lachute, à la basse, de Bob Saint-Laurent, chant et batterie, de Franky James, guitariste «électrisant», et de Michel Hains, de Saint-Placide, claviériste «foudroyant». À Saint-Placide, Brian Tyler présentera, pour la première fois, ses compositions en français. Ce sera une journée mémorable qu'il ne faut pas manquer!

OUVROIR

NOUVELLE ADMINISTRATION

Vous voulez faire du bénévolat ? Femmes et hommes intéressés, nous vous invitons à vous joindre à notre équipe !

Appelez : Nicole 450-412-0549 ou
Diane 450-258-2187

À NOTER :

Vente de fin de saison : Jeudi 28 juillet seulement
Vêtements été *1 $ / Sac vert*

Fermeture du local du 1er au 31 août 2016,
Pour changement de saison.

Nous n'acceptons pas les appareils électroniques mais prenez note que la Municipalité participe au *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques* de l'ARPE-Québec. Il existe un point de dépôt officiel situé au garage municipal. Pour informations relativement à ce point de dépôt communiquez avec la Municipalité au 450-258-2305.

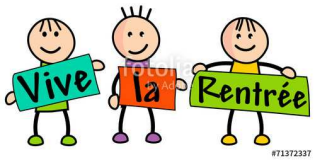

La rentrée approche à grands pas et vous vous affairez aux préparatifs de vos enfants. N'oubliez pas également de vous assurer de leur sécurité. Par exemple, si vos enfants se rendent à l'école par leurs propres moyens (marche, bicyclette) parcourez d'abord le chemin avec eux. Vous pourrez ainsi connaître les endroits les plus à risques et conscientiser vos enfants à l'importance d'être vigilants. Et lorsque vous accompagnez vos enfants vous-même à l'école, pourquoi ne pas devancer votre départ ? Vous éviterez ainsi le stress d'être en retard et commettrez moins d'erreurs.
Rappelez-vous que les enfants imitent leurs parents : montrez le bon exemple en respectant le Code de la sécurité routière. La sécurité c'est aussi l'affaire de tous les conducteurs de véhicules routiers au Québec ! Préparez-vous toujours à arrêter lorsque l'autobus scolaire effectue un pré-signalement. **En aucun cas, on ne peut dépasser ou croiser un autobus scolaire qui a activé ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.**

EN ZONE SCOLAIRE, SOYEZ VIGILEANTS !!!

AVIS PUBLICS ET AGENDA COMMUNAUTAIRE

AVIS PUBLICS

SONT PAR LES PRÉSENTES DONNÉS,
par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2012-11-06 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Placide* a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 août 2016 et une copie dudit projet de règlement a été remise au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

La modification qui sera apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Placide est comme suit :

ARTICLE 1 L'article 6 **OBLIGATIONS GÉNÉRALES** est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité »;

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu lundi, le 12 septembre 2016 à 20h00 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

DONNÉS à Saint-Placide, ce 19e jour du mois d'août de l'an deux mille seize.

LISE LAVIGNE,
Directrice générale

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), un projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 2014-02-01 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide révisé et abrogeant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide portant le numéro 2011-11-05 a* été déposé lors de la séance ordinaire du 15 août 2016 et une copie dudit projet de règlement a été remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

ARTICLE 1 : L'article 6.5 **Utilisation ou communication de renseignements confidentiels** est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité »

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu lundi, le 12 septembre 2016 à 20 h à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

Le règlement numéro 2016-09-04 modifiant le règlement numéro 2014-02-01 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide révisé et abrogeant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide portant le numéro 2011-11-05* est disponible au bureau municipal et toute personne intéressée peut le consulter pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Qu'une séance extraordinaire sera tenue le 19 août 2016 à 8 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières de la Municipalité de Saint-Placide.

- Période de questions ; les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
- Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 16e jour du mois d'août de l'an deux mille seize.

LISE LAVIGNE,
Directrice générale

QU'à sa séance ordinaire du 15 août 2016, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Règlement numéro 2016-08-03 modifiant le règlement numéro 2015-04-01 modifiant le règlement numéro 2012-12-04 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2010-06-01 et le règlement 05-09-2005 relatifs à la tarification des biens et services municipaux.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 17 août 2016.

LISE LAVIGNE
Directrice générale

Date—Heures	Activité	Endroit	Information
20 août 2016, 14 h	**Fête au Village**	Parc Adélaïde-Paquette	/comitedesloisirs
21 août 2016 Dès 12 h Concert à 14 h	Après-midi Concert et BBQ **DIMANCHES BLUES** *Bar et BBQ* *saucisses de gibier* **BRIAN TYLER & the BLUESTORM quintet,** voix, guitare, basse, batterie, clavier	Parc Adélaïde- Paquette, Grande scène Dans l'église s'il pleut	www.artsetculturestplacide.com Contribution volontaire